

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 novembre 2020

PLFSS POUR 2021 - (N° 3551)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 250

présenté par

M. Mesnier, rapporteur au nom de la commission des affaires sociales

ARTICLE 34

Supprimer les deux dernières phrases de l'alinéa 6.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rétablissement de la rédaction de l'Assemblée nationale dans la mesure où les éléments à prendre en compte dans le rapport d'évaluation seront fixés par la voie réglementaire.